



TRILOGIQ SA
5 rue Saint-Simon
95310 Saint-Ouen L'Aumône

Paris, le 12 août 2013 Lettre remise en main propre au siège social

**Objet**: Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2013 – demande d'inscription à l'ordre du jour d'un projet de résolution.

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Notre société détient 504 682 actions TRILOGIQ soit 13.5% du capital au travers de trois OPCVM dont nous assurons la gestion et l'exercice des droits de vote (SEXTANT PEA, SEXTANT GRAND LARGE et NOVA2).

La société SHAREHOLDER VALUE MANAGEMENT AG, Schaumainkai 9, D - 60596 Frankfurt am Main, Allemagne détient 53 262 actions TRILOGIQ soit 1.4% du capital au travers des OPCVM dont elle assure la gestion.

Conformément à l'article R225-71 du Code de commerce, nos deux sociétés ont l'honneur de demander l'inscription d'une résolution à l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 6 septembre 2013.

Cette résolution vise à déléguer au Conseil d'administration de TRILOGIQ compétence pour décider éventuellement du versement d'un dividende exceptionnel dans les 24 mois à venir. Cette résolution est motivée par :

- le constat d'une position de trésorerie largement excédentaire depuis plusieurs exercices
- le constat que si la société procède à des investissements industriels, ces derniers sont à peine supérieurs à la génération de trésorerie de la société
- la promesse orale (en réunion SFAF) de Monsieur COURTIN il y a trois ans, de considérer le versement d'un dividende une fois tous les trois ans
- le souhait de laisser toute flexibilité au Conseil d'administration dans le cas ou se présenteraient des opportunités pertinentes d'emploi de la trésorerie (autre qu'un dividende)
- notre souhait, dans le cas où aucune opportunité d'investissement ne se présenterait pour TRILOGIQ, de pouvoir réemployer les capitaux au financement en capital d'autres PME ou ETI cotées ayant des projets d'investissements

Voici le texte de la résolution proposée :

Résolution (Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de verser un dividende exceptionnel)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou





plusieurs fois, au versement d'un dividende exceptionnel d'un montant maximum de 3.75 € par actions et plafonné à 14 046 958.54 € au total.

Cette distribution viendra s'imputer sur le poste "report à nouveau". Le Conseil d'administration appréciera l'opportunité de décider ou non le versement de tout ou partie de ce dividende exceptionnel et du calendrier en fonction de la situation financière et des besoins d'investissement de la société.

L'autorisation vaut pour une période de 24 mois soit jusqu'au 5 septembre 2015. Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Vous trouverez ci-joint les attestations d'inscription en compte émises par notre intermédiaire financier.

Nous vous précisons que les sociétés AMIRAL GESTION et SHAREHOLDER VALUE MANAGEMENT se sont rapprochées uniquement dans le cadre du co-dépôt de ce projet de résolution et n'agissent pas de concert ni n'envisagent d'agir de concert dans le futur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Julien LEPAGE Directeur Général



# ATTESTATION D'INSCRIPTION EN COMPTE TITRES

Nous, soussignés RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE, 105 rue Réaumur 75002 Paris, attestons par la présente que:

#### **SEXTANT PEA**

p/o AMIRAL GESTION 9, avenue PERCIER 75008 PARIS France

Détient en notre établissement, au 12 août 2013:

296.866 titres TRILOGIQ ISIN FR0010397901

sur le compte 0AM010988450, attestation délivrée au motif de «Questions écrites et résolutions - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 septembre 2013».

RBC Investor Services Bank France S.A. 105, rue Réaumur 75002 PARIS

Paris, le lundi 12 août 2013

RBC INVESTOR SERVICES BANK

Your ambition. Our purpose.™



### ATTESTATION D'INSCRIPTION EN COMPTE TITRES

Nous, soussignés RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE, 105 rue Réaumur 75002 Paris, attestons par la présente que:

### SEXTANT GRAND LARGE

p/o AMIRAL GESTION 9, avenue PERCIER 75008 PARIS France

Détient en notre établissement, au 12 août 2013:

79.020 titres TRILOGIQ ISIN FR0010397901

sur le compte 0AM000988350, attestation délivrée au motif de «Questions écrites et résolutions - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 septembre 2013».

**RBC** Investor Services Bank

France S.A. 105, rue Réaumur 75002 PARIS

Paris, le lundi 12 août 2013

RBC INVESTOR SERVICES BANK

Your ambition. Our purpose.™



## ATTESTATION D'INSCRIPTION EN COMPTE TITRES

Nous, soussignés RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE, 105 rue Réaumur 75002 Paris, attestons par la présente que:

NOVA 2

p/o AMIRAL GESTION 9, avenue PERCIER 75008 PARIS France

Détient en notre établissement, au 12 août 2013:

128.796 titres TRILOGIQ ISIN FR0010397901

sur le compte 0AM001257050, attestation délivrée au motif de «Questions écrites et résolutions - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 septembre 2013».

RBC Investor Services Bank France S.A. 105, rue Réaumur 75002 PARIS

Paris, le lundi 12 août 2013

RBC INVESTOR SERVICES BANK

Your ambition. Our purpose:™